

Santé



Panorama des complémentaires santé AXA

réinventons / notre métier





Esprit de Famille

Les + d'Esprit de Famille

- Forfait Médecine douce.
- Visite annuelle du sport.
- Forfaits évolutifs en optique, dentaire et orthodontie.
- Garanties d'assistance adaptées.



Esprit Vitalité

Les + d'Esprit Vitalité

- Meilleur remboursement chez les spécialistes les plus consultés par les seniors.
- Visite annuelle du sport et de prévention du glaucome et de la cataracte.
- Forfait Médecine douce.
- "Ma cagnotte", pour les hospitalisations de plus de 6 jours, pour faire face aux dépassements d'honoraires.
- Garanties d'assistance adaptées.



Esprit PRO

Les + d'Esprit PRO

- Forfait Mal de dos.
- Garanties élargies en hospitalisation.
- Forfaits évolutifs en optique, dentaire et orthodontie.
- Garanties d'assistance étendues tant dans le cadre de la vie privée que dans celui de la vie professionnelle.

	Esprit de Famille	Esprit Vitalité	Esprit PRO
<i>Renfort optique, prothèses dentaires, orthodontie et médecines douces</i>			
HOSPITALISATION			
• Honoraires en établissement conventionné	120 % ⁽¹⁾	100 %	200 % ⁽¹⁾
• Frais de séjour et honoraires en établissement non conventionné	100 %	100 %	125 % ⁽¹⁾
• Frais de séjour en établissement conventionné maison de repos ou de convalescence...	100 %	Frais réels	200 %
• Forfait journalier hospitalier : (sans limite)	Frais réels 40 €/J (sans limite ⁽²⁾)	Frais réels 30 €/J (max. 30 J/année d'assurance)	Frais réels 60 €/J (sans limite ⁽²⁾)
• Chambre particulière	20 €/J (sans limite)	15 €/J (max. 30 J/année d'assurance)	20 €/J (sans limite)
• Lit d'accompagnement enfant ou adulte			
• "Ma cagnotte" ⁽⁶⁾ : pour les hospitalisations de plus de 6 jours, alimentée annuellement à concurrence de : plafonnée à :	- -	125 € 1000 €	- -
• Frais de transport / Hospitalisation à domicile	100 %	100 %	125 %
OPTIQUE			
• Verres, montures, lentilles* et implants intraoculaires * même si non pris en charge par la Sécurité sociale			
Les 2 premières années :	100 €	80 €	130 €
3 ^e année et suivantes :	160 €	120 €	200 €
DENTAIRE			
• Soins	100 %	100 %	125 %
• Prothèses, implants ⁽³⁾ , bridges, appareils amovibles			
Les 2 premières années :	100 % +100 €	125 %	125 % + 200 €
3 ^e année et suivantes :	100 % + 160 €	125 %	125 % + 280 €
• Orthodontie (versé en 2 fois, à chaque semestre)			
Les 2 premières années :	130 €/an	-	200 €/an
3 ^e année et suivantes :	200 €/an	-	350 €/an
MEDECINE ⁽⁴⁾			
• Consultation et visite (généraliste)	100 %	100 %	125 %
• Infirmière, kinésithérapeute...	100 %	100 %	125 %
• Analyse, radiologie, mammographie, échographie	100 %	100 %	125 %
• Consultation de spécialistes : chirurgie orthopédie, urologie, rhumatologie, cardiologie, gynécologie	100 %	130 %	125 %
• Autres consultations de spécialistes	100 %	100 %	125 %
• Visite annuelle de prévention du glaucome et de la cataracte	100 %	100 % + 30 €	125 %
• Forfait médecine douce, ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue 25 €/par séance. Jusqu'à 3 séances par an	75 €	75 €	75 €
• Visite annuelle du sport pour les licenciés	15 € / an	15 € / an	-
PHARMACIE ⁽⁴⁾			
• Médicaments toutes vignettes confondues, homéopathie comprise	100 %	100 %	100 %
• Vaccin anti-grippe non pris en charge par la Sécurité sociale	Frais réels	Frais réels	Frais réels
• Matériel de prise de tension pour les hypertendus sévères ⁽⁵⁾	50 €	50 €	50 €
APPAREILS AUDITIFS	100 %	150 €	125 %
Frais d'entretiens, piles	-	20 €	-
AUTRES PROTHESES (mammaires, capillaires...)	100 %	125 %	125 %
CURE THERMALE	100 %	100 %	125 %
FORMATION AUX PREMIERS SECOURS	25 €	-	25 €
ALLOCATION DE BIENVENUE			
• Nouveau-né assuré	100 €	-	100 €
GARANTIES D'ASSISTANCE	OUI	OUI	OUI



Référence

Les + des solutions Référence, une solide couverture offrant des garanties essentielles à un prix compétitif.

Référence Hospi

- Pour les tout petits budgets.
 - Pour les invulnérables jamais malades ».
- Référence Hospi, le minimum indispensable pour se protéger en cas de coup dur.

Référence

Le client fait face à tous les soins à un coût minimal (couverture de base des frais de santé, un forfait en optique et des garanties d'assistance adaptées).

Référence 1

Le client dispose d'une bonne couverture pour les soins courants et en cas de coup dur.

Référence 2

Le client peut faire face à la plupart de ses dépenses de santé avec la prise en charge de tout ou partie des dépassements d'honoraires.



Bien-Être

Les + des solutions Bien-Être, une couverture optimale offrant des garanties renforcées à un prix attractif.

Bien-Être 1

Le client opte pour une solution de confort lui offrant des remboursements conséquents, notamment en optique, en dentaire, en hospitalisation et des dépassements d'honoraires en général.

Bien-Être 1 Partenaires et Bien-Être 2

Ces 2 formules offrent une couverture des frais réels du client sur les offres recommandées en optique et dentaire, s'il fait appel à nos partenaires.

Bien-Être 400

Les meilleurs garanties et services, un remboursement à 400 %, des forfaits importants en optique et dentaire.

	Solutions Référence				Solutions Bien-Être				
	Référence Hospi	Référence	Référence 1	Référence 2	Bien-Être 1	Bien-Être 1 Partenaires	Bien-Être 2	Bien-Être 400	
<i>Renfort optique, prothèses dentaires, orthodontie et médecines douces</i>									
HOSPITALISATION									
• Honoraires en établissement conventionné	400 % ⁽¹⁾	100 %	300 % ⁽¹⁾	300 % ⁽¹⁾	400 % ⁽¹⁾	400 % ⁽¹⁾	400 % ⁽¹⁾	400 %	
• Frais de séjour et honoraires en établissement non conventionné	150 % ⁽¹⁾	100 %	100 %	125 % ⁽¹⁾	150 % ⁽¹⁾	150 % ⁽¹⁾	200 % ⁽¹⁾	400 %	
• Frais de séjour en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
• Forfait journalier hospitalier (sans limite)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
• Chambre particulière (sans limite ⁽²⁾)	60 € / J	-	30 € / J	50 € / J	60 € / J	60 € / J	75 € / J	75 € / J	
• Lit d'accompagnement enfant ou adulte (sans limite)	15 € / J	-	15 € / J	15 € / J	15 € / J	15 € / J	15 € / J	25 € / J	
• Frais de transport / Hospitalisation à domicile	150 %	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
OPTIQUE					chez les opticiens partenaires				
• Verres, montures, lentilles* et implants intraoculaires *même si non pris en charge par la Sécurité sociale	-	100 % + 40 €	100 % + 60 €	125 % + 100 €	150 % + 150 €	Frais réels sur les verres recommandés		verres unifocaux	verres multifocaux
								290 € les 2 premières années	350 € les 2 premières années
						+ 75 € pour la monture et les traitements des verres	+ 130 € pour la monture et les traitements des verres	350 € la 3 ^{ème} année et suivantes	550 € la 3 ^{ème} année et suivantes
						chez les opticiens NON partenaires			
		150 % + 150 €	200 % + 200 €	verres unifocaux	verres multifocaux	270 € les 2 premières années	320 € les 2 premières années	320 € la 3 ^{ème} année et suivantes	490 € la 3 ^{ème} année et suivantes
• Opération par laser de la myopie ou hypermétropie, par œil	-	-	-	-	-	50 €	75 €	300 €	
Maximum remboursé la 1 ^{re} année						150 €	200 €	300 €	
2 ^e année						300 €	400 €	500 €	
3 ^e année et les suivantes									
DENTAIRE									
• Soins	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	100 %	
• Prothèses, implants ⁽³⁾ , bridges, appareils amovibles	-	100 %	100 % + 60 €	125 % + 100 €	150 % + 200 €	chirurgiens-dentistes partenaires, Frais réels sur les prothèses recommandées	chirurgiens-dentistes NON partenaires, 150 % + 200 €	chirurgiens-dentistes partenaires, Frais réels sur les prothèses recommandées	chirurgiens-dentistes NON partenaires, 200 % + 300 €
Maximum remboursé la 1 ^{re} année					600 €	600 €	1 200 €	1 500 €	
2 ^e année					900 €	900 €	1 800 €	1 500 €	
3 ^e année et les suivantes					pas de maximum	pas de maximum	pas de maximum	2 500 €	
• Orthodontie (versé en 2 fois, à chaque semestre)	-	100 %	100 % + 120 €/an	125 % + 160 €/an	150 % + 200 €/an	150 % + 100 €/an	200 % + 150 €/an	400 % (jusqu'à 21 ans)	
MEDECINE⁽⁴⁾									
• Consultation et visite (généraliste/spécialiste)	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
• Infirmière, kinésithérapeute...	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
• Analyse, radiologie, mammographie, échographie	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
• Appareillage	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
• Forfait médecine douce (Ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)	-	-	75 €*	75 €*	75 €*	75 €*	75 €*	400 €**	
PHARMACIE⁽⁴⁾									
• Médicaments toutes vignettes confondues, homéopathie comprise	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
• Vaccin anti-grippe non pris en charge par la Sécurité sociale	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Inclus dans le forfait prévention	
• Forfait Prévention (vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale, consultations diététiciens)	-	-	-	-	-	-	-	100 €	
APPAREILS AUDITIFS									
* Chez nos partenaires, le montant maximum remboursé est majoré tous les 4 ans.	-	100 %	100 %	125 %	150 %	chez nos partenaires 150 % + 150 €*	NON partenaires 150 % + 50 €*	chez nos partenaires 200 % + 300 €*	NON partenaires 200 % + 100 €*
• Cure Thermale	-	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	400 %	
ALLOCATION DE BIENVENUE									
• Nouveau-né assuré	-	-	60 €	100 €	150 €	150 €	200 €	200 €	
GARANTIES D'ASSISTANCE									
• Aide ménagère, garde-malade, soutien scolaire	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI + assistance spécifique	

*25 €/séance. Jusqu'à 3 séances par an. **40 €/séance. Jusqu'à 10 séances par an.

Questionnaire de Santé

Les points forts de la Complémentaire santé d'AXA

Des conditions de souscription simplifiées

- pas de questionnaire médical (sauf BE2 et BE400)
- pas de limite d'âge
- pas de délais d'attente
- des garanties pour la vie

Le Tiers-Payant pharmaceutique, hospitalier, biologique, radiologique, auxiliaires médicaux et soins externes à l'hôpital ainsi que chez les opticiens et chirurgiens-dentistes (pour les prothèses dentaires) du réseau Itelis partenaire d'AXA.

Des réductions à partir de

Formules	Esprit de Famille	Esprit PRO	Esprit Vitalité	Référence Hospi	Référence	Référence 1	Référence 2	Bien-Être 1	Bien-Être 1 Partenaires	Bien-Être 2	Bien-Être 400
Nombre de personnes assurées au contrat	1										
	2	-10 %		-5 %	-10 %	-10 %	-10 %				
	3	-10 %		-10 %	-10 %	-10 %	-10 %				
	4	-10 %	-6 %	-10 %	-10 %	-15 %	-10 %	-6 %	-6 %	-6 %	-6 %
	5	-10 %	-6 %	-10 %	-10 %	-15 %	-10 %	-6 %	-6 %	-6 %	-6 %
	6	-10 %	-6 %	-10 %	-10 %	-15 %	-10 %	-6 %	-6 %	-6 %	-6 %

Option renfort

Pour améliorer les garanties en optique, prothèses dentaires, orthodontie et médecine douce, sauf pour les contrats Référence Hospi et Bien être 400.

Pour chacune des garanties optique, prothèses dentaires et orthodontie*, vous bénéficiez d'un supplément de :		
1 ^{ère} année	▶	+ 40 € / an
2 ^{ème} année		+ 70 € / an
3 ^{ème} année et suivantes		+ 100 € / an
* En orthodontie, le montant est versé en deux fois, chaque semestre		
Forfait médecine douce (25 €/séance chez un ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, podologue)	▶	+ 75 € / an (+ 3 séances)

Montant maximum par assuré et par année d'assurance

Un réseau de plusieurs milliers de professionnels

Avec Itelis, AXA met à la disposition de ses clients un réseau de professionnels opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes où un accueil privilégié et des réductions leur sont réservés.

- (1) Ces 2 prestations sont remboursées à hauteur de 100 % de la BR les 3 premiers mois du contrat sauf en cas d'accident ou de reprise à la concurrence (en fonction des garanties précédentes).
- (2) Sauf en moyen séjour 30 jours maxi par an, en maison de convalescence, de repos...
- (3) Prise en charge des implants refusés par la Sécurité sociale sur la BR du bridge ou de l'appareil amovible le plus équivalent.
- (4) La participation forfaitaire sur les consultations et actes de biologie, de radiologie, les franchises médicales portant sur les médicaments, les transports sanitaires et les actes paramédicaux appliqués par la Sécurité sociale, ne sont pas pris en charge au titre de ce contrat.
En cas de sortie du parcours de soins, nous ne remboursons pas la majoration du Ticket Modérateur ainsi que la franchise sur les dépassements d'honoraires.
- (5) Le remboursement est effectué une fois par contrat.
- (6) « Ma Cagnotte » : elle est alimentée annuellement à concurrence de 125 € pour atteindre un maximum de 1 000 €. À utiliser en cas d'hospitalisation de plus de 6 jours. Une fois utilisée, elle redémarre à 125 € l'année suivante.